

**Compte-rendu de la Réunion du
Comité Syndical du 12 avril 2022**

Date de convocation :
29 mars 2021

L'an deux mille vingt, le 12 avril 2022 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rochefort-en-Yvelines en séance publique, sous la présidence de M Lambert Sylvain, Président.

Etaient présents : Sylvain Lambert, Maurice Chanclud, Sandrine Buisson et Caroline Poyart

Nombre de Conseillers

En exercice : 4
Présents : 4
Votants : 4

Secrétaire de séance : Sandrine Buisson

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1^{er} février 2022

Monsieur le Maire fait la lecture du procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité par les élus

2. Compte de Gestion 2021

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	429.00	341 007.76	341 436.76
Dépenses	25 216.96	297 654.99	322 871.95
Résultat de l'exercice	- 24 787.96	43 352.77	18 564.81

3. Compte administratif 2021

Hors de la présence de M. Lambert Sylvain, Président, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif du budget syndical 2021.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	297 654,99	G	341 007,76
	Section d'investissement	B	25 216,96	H	429,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	62 481,64 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	7 361,04 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	322 871,95	= G+H+I+J	411 279,44
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	297 654,99	= G+I+K	403 489,40
	Section d'investissement	= B+D+F	25 216,96	= H+J+L	7 790,04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	322 871,95	= G+H+I+J+K+L	411 279,44

4. Affectation des résultats

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'unanimité d'affecter au budget pour 2022

- Le résultat de fonctionnement- recette (R002) : 88 407.49€

- Le résultat d'investissement-dépenses (D001) : 17 426.92€
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (recettes investissement) : 17 426.92€

5. Subvention aux associations et à la bibliothèque de Rochefort-en-Yvelines

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022:

- Commune de Rochefort en Yvelines – bibliothèque 1 700€ (article 657348)
- Coopérative Scolaire Ecole Primaire 993€ (article 65738)
- Coopérative Scolaire Ecole Maternelle 657€ (article 65738)
- Les Amis des Ecoles 400€ (article 65748)
- Aimer lire en Vallée de Chevreuse 729.50€ (article 65748)

6. Participation aux dépenses informatiques

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accepter la proposition et décide d'inscrire au budget primitif 2022 du Syndicat la somme de 150 €uros au compte 62878 pour la commune de Rochefort en Yvelines.

7. Charge de personnel à reverser à la commune de Rochefort-en-Yvelines

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 6 000 € à la commune de Rochefort en Yvelines pour la participation aux charges du personnel rémunéré par la Commune.

8. Participation des communes de Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les participations des Communes pour l'année 2022 aux montants suivants :

- ROCHEFORT EN YVELINES :
 - Fonctionnement : 117 722.83€
 - Investissement : 20 548.41€

La commune de Rochefort-en-Yvelines versera une participation de 138 271.24€ pour l'année 2022.

- LONGVILLIERS :
 - Fonctionnement : 64 379.68€
 - Investissement : 11 176.59€

La commune de Longvilliers, versera une subvention de 75556.27€ pour l'année 2022.

Le total des participations est de 213 827.51€ (article 74748 du Budget Primitif 2022)

9. Vote du budget 2022

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité vote le Budget Primitif 2022 comme suit :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 011	182 200.00		Chapitre 002	88 407.49
Chapitre 012	157 810.00		Chapitre 013	2 000.00
Chapitre 023	31 725.00		Chapitre 70	80 000.00
Chapitre 65	14 620.00		Chapitre 74	213 827.51
Chapitre 67	1 000.00		Chapitre 75	3 000.00
Chapitre 68	880.00		Chapitre 77	1 000.00
TOTAL	388 235.00		TOTAL	388 235.00

La section de fonctionnement s'équilibrant en dépenses et recettes à 388 235.00 €uros.

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 001	17 426.92		Chapitre 021	31 725.00
Chapitre 20	500.00		Chapitre 10	21 562.92
Chapitre 21	43 000.00		Chapitre 13	7 639.00
TOTAL	60 926.92		TOTAL	60 926.92

La section d'investissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 60 926.92 €uros

10. Seine et Yvelines numérique : convention de partenariat

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention de services de Seine-et-Yvelines Numérique permettant d'accéder à sa centrale d'achats – Numérique pour l'Education et autorise M. le Président à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant, comme les bons de commande, et les éventuels avenants à intervenir.

11. Convivio : avenant à la convention du 1^{er} septembre 2021 relatif à la révision des tarifs

L'avenant de Convivio permet les modifications des tarifs TTC suivants du 1^{er} avril 2022 au 31/08/2023:

- Déjeuner 4 éléments : actuellement à 2.5320€ → 2.6966€
- Déjeuner 5 éléments : actuellement à 2.7430€ → 2.9213€

Le SIE décide de ne pas impacter les familles et prend en charge la différence de tarif.

12. Informations et questions diverses

- a) Demande d'un parent pour dégrèvement jours de cantine
- b) Demande de dérogation
- c) Demande d'un parent pour dégrèvement jours de cantine
- d) Suite demande de dérogation

La séance est levée à 19h20.

Le président, Sylvain LAMBERT

